

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 avril 2009
à 20 H 30

L'An **DEUX MIL NEUF**, le *vingt-quatre avril* à *vingt heures trente*, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de leurs réunions, sous la présidence de *Monsieur Jean-Claude HAVARD*, Maire.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN, CADOT, GUILLERMIN, LEBUF, LESEIGNOUX, MICHEL, ROULLIAUX, VERY DERRIEN, Messieurs ADAM, CAMPION, CORMIER, DANIGO, EVENOU, GIFFRAIN, GODET, JEGOU, LETISSIER, REBILLARD, ROBION, SIMON.

Excusés : Madame HERCOUET BONNIER ayant donné procuration à Monsieur CORMIER ;
Monsieur FOUCRIT.

Secrétaire : Monsieur GODET.

-
- *Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2009 est adopté à l'unanimité.*

 - *L'ordre du jour est alors rappelé et complété par les questions diverses suivantes :*
 - *Indemnités d'éviction en zone artisanale / Monsieur HAVARD ;*
 - *Réparation d'un foyer lumineux à l'EHPAD / Monsieur ROBION ;*
 - *Modification du tableau des effectifs / Monsieur HAVARD ;*
 - *Couleurs de Bretagne / Monsieur DANIGO.*

I.) FINANCES :

Madame MICHEL, Adjointe aux finances, présente les propositions de la commission des finances qui s'est réunie le 15 avril dernier :

A.) ETUDE DES SUBVENTIONS :

La commission a examiné les diverses demandes de subventions et propose d'attribuer les montants suivants :

1 – ASSOCIATIONS PLOUERAISES	PROPOSITIONS
SPORTIVES	2009
Stade Plouérais Multisports	7300
Pétanque Plouéraise	300
Club Gymnastique Plouérais (Fitness)	100
Moto club PLOUER	techniques
Dojo Rance	180
Aviron de Rance	100
CULTURELLES	
Le Carrouge (Asso Défense Patrimoine)	470
Ludothèque	620
RIA (fonctionnement)	Sous réserve d'une demande
ECOLEES	
Conseil des Parents Ecoles Publiques	500
Classe Découverte Ecole Publique (202+130=332)	12.60/élève 4183.2
Classe Découverte Ecole Privée (39+45=84)	12.60/élève 1058.4
Convention Ecole St Joseph *	37346
A.P.E.L. Saint Joseph	180
O.G.E.C.	170
Amicale Laïque	1220
LOISIRS	
Comité des Fêtes (ACFL)	320
Amis de la Fanfare	160
Rando-Rance	120
Société Equestre	150
C.N.P.R. (Club Nautique Plouër Rance)	200
TOLÉRANCE	500
Société de Chasse	310
Association « Plouër's jeunes »	200
DIVERS	
Club de l'Amitié	300
U.N.C.	250
Anciens Marins	100
Officiers Mariniers	100
Boromo Rance Frémur	100
2 – AUTRES ASSOCIATIONS	
A.D.A.P.E.I. SAINT-BRIEUC (Handicapés)	30
A.D.O.T. (Asso Dons d'Organes)	30
A D V R St Jouan des Guérêts	610
A.R.I.C. SAINT-BRIEUC	20

Association des infirmes moteurs Plérin	30
Association Horizon Emploi DINAN	30
Bibliothèque des Côtes d'Armor	100
Bibliothèque Pédagogique de DINAN	20
Caisse Malouine des Péris en Mer	30
Comice Agricole	700
AFO BAT 22 de Plérin	120
Chambre des Métiers de DINAN	392
Chambre des Métiers de St Briec	30
Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine	48
Mairie de DINAN (élève CLIS)	800
Centre hélio marin PLERIN	30
Fonds d'aide aux jeunes	500
RASED Dinan Nord	Sous réserve d'une demande
SNSM de la Rance	80
Comité canaux bretons de l'ouest	50
Comité Croix Rouge DINAN	100
Comité local des pupilles de l'Ens Public	20
Donneurs de Sang	30
Eau et Rivière	30
Eclaireurs de France	30
Foyer Jeunes Travailleurs : Ass. Stérédenn	80
Prévention Routière	30
Ligue des droits de l'Homme (Dinan)	30
Association « Vie Libre »	30
Association Aide à domicile Beaussais Rance Frémur	1000
Association « Quatre Vaulx » St Cast	30
BRUDED Langouet	790.25
<u>3 – EXCEPTIONNELLES</u>	
Aide Développement Informatique (école privée)	1000
Aide à l'achat d'outils pédagogiques (maternelle école St Joseph)	10€/ élève 390
Aide à l'achat de mobilier (école privée)	1000
ACFL (Festival de jazz)	1500
Moto-club Plouërais (taxe sur les spectacles)	2000
Les amis des orgues de la région de Plouër (concert d'inauguration)	1500
<u>4 - NOUVELLES</u>	
Théâtre en Rance (atelier de Plouër)	150
TOTAL	69930

* **Subvention école privée :**

Chaque année la subvention de fonctionnement de l'école Saint Joseph est actualisée selon l'indice INSEE des prix de la consommation, à savoir pour l'année 2009 : + 0.7% (2.76% en 2008).

En maternelle :

$$654.83\text{€} \times 1.007 = 659.41\text{€} \times 39 = 25\,716.99\text{€}$$

En primaire :

$$256.62\text{€} \times 1.007 = 258.41\text{€} \times 45 = 11\,628.45\text{€}$$

Soit un total de : 37 345.44€

Madame LESEIGNOUX souhaite connaître l'ampleur du concert d'inauguration organisé pour l'installation de l'orgue.

Monsieur DANIGO souligne que cette inauguration sera ouverte à tous et accueillera des organistes de renom.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** ces subventions.

**B.) INFORMATISATION DES ECOLES PUBLIQUES :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Les écoles publiques envisagent de compléter leur parc informatique.
Le Conseil général peut subventionner cette acquisition à hauteur de 25 % aussi la commission propose-t-elle de solliciter une subvention.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter cette subvention.

II.) ASSAINISSEMENT :

A.) TRAVAUX ENVISAGES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC :

Monsieur JEGOU, Adjoint à l'environnement, dresse l'historique de l'étude diagnostique confiée au Cabinet SAFEGE en 2007.

A certains moments des apports d'eaux parasites générant des débits supérieurs à la capacité nominale de la station ont entraîné des rejets d'eau non épurée.

La station d'épuration a une capacité de débit de 570 m³ par jour et répond au débit sanitaire de 230 m³ par jour cependant dans des conditions défavorables (nappes hautes + pluie) le débit peut atteindre 1200 m³.

Le traitement physico-chimiques de la station fonctionne très bien par temps sec.

La SAUR a par ailleurs effectué de nombreuses vérifications des branchements des particuliers, elle a relevé quelques anomalies n'expliquant pas ces entrées parasites.

Il apparaît en effet que la situation géologique de Plouër entraîne des variations de nappes très importantes cependant l'étude menée par SAFEGE entre mars 2007 et mars 2008 montre :

- Une forte réactivité aux pluies du réseau d'eaux usées ;
- Des débits d'eaux claires de ressuyage pouvant atteindre des valeurs très élevées.

Ces deux types de dysfonctionnements sont plutôt situés sur des portions anciennes du réseau : bourg et périphérie du bourg (70% de la réactivité aux pluies de l'ensemble du réseau)

Les actions à mener doivent être efficaces en terme de réduction de la pollution rejetée pour un coût le plus faible possible aussi la commission « eau et assainissement » propose-t-elle le programme suivant :

Actions proposées	Investissement estimé
Création d'un bassin tampon de 160 M3	220 000 €HT
<i>Inspection télévisuelle des tronçons les plus concernés par les eaux claires de ressuyage</i>	<i>30 000 €HT</i>
<i>Travaux de réhabilitation des tronçons drainant</i>	<i>200 000€/an durant plusieurs années</i>
<i>Aménagement du refoulement du Port Saint-Hubert en vue d'éviter la formation de H2S, puis à plus long terme, remplacement des réseaux dégradés en aval</i>	<i>25 000€ HT+150 000€ HT</i>

Elle souhaite qu'avant d'engager ces actions une inspection approfondie soit faite par la SAUR sur le secteur du pont Mévault et que des recherches d'entrées d'eaux pluviales soient effectuées dans le secteur du terrain des sports après mise à la côte des tampons par la commune.

L'agence de l'Eau et le Conseil Général seront sollicités préalablement à la réalisation du bassin tampon et des autres travaux envisagés..

Monsieur SIMON estime qu'avec ce bassin tampon le surplus d'eau va être traité mais que ce phénomène risque de se développer et que d'autres bassins seront nécessaires, il préférerait une intervention en amont sur le réseau.

Monsieur JEGOU s'accorde sur ce point mais précise qu'il est très compliqué et coûteux d'agir sur le réseau.

Monsieur LETISSIER relève que la contenance du bassin tampon est très importante et que l'investissement évalué pour la création de ce bassin apparaît très élevé.

Monsieur JEGOU admet la nécessité de confirmer cette source qui ne semble pas correspondre à la réalité.

En ce qui concerne le poste de refoulement du Port St-Hubert Madame LEBUF confirme que celui-ci a un fonctionnement lent ce qui peut effectivement créer du H2S.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ce programme d'actions.

B.) SERVICE DE L'EAU : acquisition d'un camion

Monsieur ADAM, Adjoint aux travaux, rappelle que le Budget Prévisionnel de l'eau prévoit l'acquisition d'un véhicule pour 2009.

Après avoir consulté différents concessionnaires la commission propose de faire l'acquisition d'un Peugeot Boxer L2H2 de 100 chevaux pour un montant de 23.100,00 € TTC.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition.

C.) RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA QUINOIS :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 avril afin d'examiner les 17 propositions reçues en Mairie pour la réalisation d'un assainissement semi-collectif dans le secteur de La Quinois.

Cette ouverture de plis révèle des offres sensiblement inférieures à l'estimatif (près de 50% pour la partie réseaux) ce qui s'explique par les tensions actuelles au niveau des marchés de travaux publics.

Le cabinet EF ETUDES, Maître d'œuvre de l'opération, est chargé de l'analyse de ces différentes propositions.

La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau le 6 mai prochain pour attribuer les marchés.

III.) PORT ET BORDS DE RANCE : DRAGAGE, PERRES ET PASSAGE PIETONNIER

Monsieur GIFFRAIN, Conseiller délégué au Port, rend compte des travaux de la commission « Port et Bords de Rance » du 25 mars 2009.

A.) DRAGAGE DU PORT :

Les travaux sont terminés et se sont très bien déroulés, Monsieur GIFFRAIN remercie les plaisanciers pour leur participation active au déplacement des bateaux.

Au final, 10 571 m³ de vases ont été dragués dans le port et 180 m³ dans le chenal d'accès soit 10 751 m³ contre 14 500 m³ prévus dans le marché initial.
Le montant de la facture pour l'ensemble des opérations sera de 164 841, 53 € HT au lieu de 195 470 € HT.

La subvention du Conseil Général ne semble pas assurée ; en effet celui-ci envisagerait de considérer les travaux de dragage comme une dépense d'entretien.

B.) TRAVAUX SUR LES PERRÉS (SECTEUR LA MOINERIE – LA MATZ) :

La convention entre la commune et l'Association Steredenn (Centre Ker Maria) permet à des équipes en chantier d'insertion de restaurer des perrés, de réaliser des aménagements et entretiens de chemins, falaises, etc...

La commission recommande d'engager des actions sur le secteur situé entre la Moinerie et la Matz en 2009 (perrés).

Les propriétaires riverains concernés se verront proposer une convention d'entretien après remise en état des perrés.

C.) PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PASSAGE PIETONNIER ENTRE LE MOULIN ET LA CALE DES MOULINS :

Deux perspectives d'aménagement sont étudiées par la commission :

- Arasement du talus au niveau de la route départementale, séparation du chemin piétonnier :

Il serait envisageable de séparer la chaussée routière du chemin piétonnier par des poteaux bas esthétiques.

Pour ce faire il faut envisager la possibilité de prendre 50 cm en largeur sur la route.

Le revêtement serait de type engazonné (nappe de grillage nylon engazonné ou dalles alvéolaires) ou en béton désactivé.

S'agissant d'une route départementale des contacts vont être pris avec l'Agence Technique Départementale.

Ce projet, compte-tenu de la configuration des lieux et de la nécessité de préserver l'accès routier à la Cale pour des véhicules de gabarit important (remorques, camions) pourrait représenterait une amélioration significative pour les piétons.

Madame GUILLERMIN souligne que ce projet pourrait trouver une continuité entre le parking du port et le pont sur la ria, secteur également très fréquenté.

- Réalisation d'un ponton en bois :

Madame GUILLERMIN, après avoir pris l'attache de la commune de Port Louis, présente ce type d'aménagement qui consiste à prendre appui sur des poteaux submersibles posés sur des plots en béton en partie haute de la grève et à mettre en place une passerelle en bois.

La réalisation de ce projet semblerait idéalement convenir à la configuration des lieux à condition d'obtenir les autorisations nécessaires et de pouvoir assurer le financement.

Monsieur CAMPION pense que la récupération des terrains situés à gauche le long de la route d'accès à la cale permettrait d'envisager un aménagement facilitant le croisement des véhicules et la sécurité des piétons.

Madame LEBUF estime qu'il conviendrait de demander l'avis préalable des services compétents (ATD, Commission des sites, Région) avant d'envisager telle ou telle option.

Compte tenu de la complexité de cet aménagement Madame LESEIGNOUX se demande s'il ne conviendrait pas de missionner un cabinet d'étude qui indiquerait la faisabilité.

Monsieur CORMIER souhaite avoir un estimatif approximatif du coût d'une telle réalisation.

Madame GUILLERMIN pense qu'il est quasiment impossible de déterminer le coût de la réalisation d'un ponton compte tenu des variables spécifiques à chaque lieu (enrochement ...).

Monsieur Le Maire souhaite qu'une réunion soit organisée avec Monsieur LEBARBIER, responsable de l'Agence Technique Départementale de Dinan.

D.) PROJET AIRE DE CARENAGE PUBLIQUE SUBMERSIBLE A LA CALE :

Une étude de faisabilité s'avère nécessaire pour préciser le projet, mesurer le coût et les subventions possibles (Région, Conseil Général, Agence de l'Eau ...).
Le port doit inciter les plaisanciers à de bonnes pratiques en matière de carénage.

E.) DECHETS POLLUANTS CHANTIERS NAVALS – OPERATION VAGUE BLEUE POUR EVACUATION VERS FILIERE TRAITEMENT :

La commission propose de prendre en charge la construction d'une zone de stockage pour recevoir les déchets des chantiers sur la zone d'exploitation des chantiers.

Le port réalisera également un point de collecte pour les plaisanciers à proximité de la capitainerie.

La fédération des industries nautiques en partenariat avec la chambre des métiers travaille à l'élaboration d'une charte sur le tri (peinture industrielle), cette dernière permettrait aux chantiers d'avoir des prix plus intéressants (économies d'échelles).

F.) SIGNALISATION :

Pour éviter l'engorgement des véhicules à la Cale et le long de la route d'accès, notamment en période estivale, la commission recommande la signalisation de zones de parking possibles avant les chantiers et à proximité du pont de franchissement de la RIA.

IV.) AFFAIRES SCOLAIRES :

Madame MICHEL rend compte de la réunion de la commission « affaires scolaires » du 8 avril.

A.) LE BILAN DU 1^{ER} TRIMESTRE D'ACTIVITES DU CEL (CONTRAT EDUCATIF LOCAL)

Le CEL fonctionne avec trois animateurs :

Madame HUBY, animatrice de l'accueil libre, a en charge les inscriptions des enfants dans les différents ateliers,

Elle encadre deux groupes de 14 enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h50 à 12h20 et 12h40 à 13h20.

De nombreuses activités sont proposées : perles, dessins à thèmes, pâtes à modeler, jeux de société...

Le jeudi le projet « Ecologestes », en partenariat avec Jeunesse et Sport et Bretagne Vivante, avec pour thème cette année: « sous mes pieds », a été bien perçu. Pour l'année 2009-2010 le sujet sera communiqué au mois de juin.

Dans le cadre du projet de cette année, les enfants ont élaboré un jeu de A à Z puis l'ont réalisé, ils le présenteront le mercredi 27 mai 2009 à la Briqueterie de Langueux-les-grèves.

Madame GILLET, directrice de la garderie, s'occupe d'un groupe de 10 enfants de Maternelle (les 5 à 6 ans) le mardi et le jeudi de 12h40 à 13h20.

Le projet « Ecologestes » les a associés aux « grands », les échanges sont très positifs et à leur avis le temps passe trop vite.

Monsieur DELUGEARD, animateur sportif, encadre un groupe de 14 enfants, le mardi et le jeudi, de 11h50 à 12h20.

Les activités proposées : gymnastique et motricité dans la salle des fêtes, jeux collectifs sur le plateau, balle au capitaine, tèque.

Le bilan du CEL sur le temps méridien est très positif au regard du nombre d'enfants inscrits et de l'investissement des acteurs.

Mois	Total enfants inscrits	Nombre de jours	Moyenne d'enfants / jour	Pic de fréquentation
Janvier 2009	341	11	31	48 à 51
Février 2009	246	8	31	43 à 47
Mars 2009	599	17	35	44 à 51

Monsieur Le Maire apprécie l'impact positif de cette occupation du temps de midi et en remercie les organisateurs.

B.) LE POINT SUR LA SURVEILLANCE DES DEVOIRS

Elle est assurée par Mesdames JOUHIER et ANNE de 17h30 à 18h30 le lundi et le jeudi avec deux groupes au départ (17h30/18h et 18h/18h30) puis un seul.

Il est proposé de réduire le temps de présence à 45mn mais sur 3 jours, le mardi soir étant sollicité par les parents.

C.) DEMANDES DE TRAVAUX ET DE MATERIEL LORS DES CONSEILS D'ECOLES

Un réaménagement de la bibliothèque, de la salle de réunion et du bureau de la Directrice de l'école élémentaire s'avère nécessaire :

- La salle de réunion deviendrait la salle des maîtres avec un poste informatique et la photocopieuse (étagères, travaux d'électricité, d'alarme et d'insonorisation à effectuer) ;
- La Bibliothèque serait agencée différemment avec le pôle informatique ;
- Le bureau de la Directrice serait divisé en deux parties dont une servirait de stockage de petit matériel.

Monsieur CORMIER souhaite connaître l'état d'avancement des travaux d'insonorisation du restaurant de la maternelle.

Madame MICHEL précise que des travaux ont été effectués par l'intermédiaire de l'architecte, cependant elle estime que ces travaux sont insuffisants, tant au niveau acoustique qu'esthétique, aussi une réunion aura prochainement lieu sur place pour trouver une solution pérenne.

V.) ZONE ARTISANALE :

Monsieur SIMON précise que Monsieur USER n'a pas observé les délais fixés pour la construction d'un bâtiment (2 ans) et ne souhaite plus construire aussi le conseil municipal décide-t-il, à l'unanimité, d'appliquer l'article 9 du règlement « résolution de cession » et de se réappropriier la parcelle.

VI.) MAIRIE : AMENAGEMENTS

Monsieur SIMON rappelle qu'une commission a été créée afin d'envisager une restructuration de la Mairie.

Une réunion avec le personnel administratif a permis de dégager quelques axes de réflexion.

Pour permettre le travail de la commission de manière rapide et concrète Monsieur SIMON propose de s'attacher les services de Monsieur CHEVREUIL, Architecte.

Le conseil municipal y est unanimement favorable.

VII.) VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Général a reconduit, dans le cadre du vote du budget primitif 2009, sa politique d'aide aux communes pour l'entretien de leur voirie.

Monsieur ADAM, Adjoint aux Travaux, propose de solliciter une subvention au titre du programme de voirie 2009.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

VIII.) CONVENTION D'INSTALLATION D'UN ORGUE A L'EGLISE

Monsieur Le Maire présente le projet de convention établi entre l'association des amis des orgues de la région de Plouër, la Paroisse et la commune.

Cette convention vise à permettre l'installation d'un orgue dans l'Eglise, propriété de la commune, par ladite association.

Il est précisé dans la convention que l'orgue est un bien meuble, propriété de l'association et que celle-ci en assure l'entretien.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention.

IX.) QUESTIONS DIVERSES :

A.) Indemnité d'éviction / zone artisanale :

Il est proposé que, conformément aux usages, une indemnité d'éviction de 0,30 € du m² soit allouée au locataire de la parcelle AL 118, d'une superficie de 955 m², récemment acquise pour l'extension de la zone artisanale.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

B.) Remplacement d'un foyer lumineux :

Monsieur ROBION précise qu'un foyer lumineux est défectueux dans le secteur de l'EHPAD.

Le coût de sa réparation estimé par le SDE est de 400 € dont 240 € à la charge de la commune.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

C.) Modifications du tableau des effectifs :

La commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à l'avancement de grade de trois agents à compter du 1^{er} janvier 2009.

Aussi Monsieur Le Maire propose-t-il de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Fermeture d'un poste d'ATSEM de 2ème Classe ;
 - Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe ;
 - Fermeture d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} Classe ;
 - Ouverture d'un poste d'ATSEM Principal de 2ème Classe ;
 - Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe ;
 - Ouverture d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors Classe.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** ces modifications du tableau des effectifs.

D.) Couleurs de Bretagne :

Monsieur DANIGO, Adjoint aux affaires culturelles, rappelle que la 4^{ème} édition de « Couleurs de Bretagne » (concours de peintres amateurs) fera étape à Plouër le 8 mai prochain.

La présentation des œuvres se fera à 17h à la Salle des fêtes.

Madame LESEIGNOUX précise qu'une réunion de présentation de cette journée aura lieu le 2 mai.

Dans le domaine des festivités, Madame MICHEL ajoute qu'une « Chasse aux œufs » sera organisée par l'Amicale Laïque, le 26 avril à 10h30 à l'école.

En fin de séance Monsieur Le Maire invite les conseillers à la Journée du souvenir de la déportation qui se déroulera le dimanche 6 avril à 11h30 et à la Commémoration de l'armistice du 8 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.
